



Conduite sans permis

Par **EricMilay**, le **24/10/2024** à **09:55**

Bonjour,

j'ai fait une demande de badge aeroportuaire il y a quelques mois et entre temps, j'ai été arrêté pour conduite sans permis et sans assurance. Tout cela étant dû au fait que je venais d'arriver en France et je pouvais conduire avec mon permis étranger pendant un an mais ensuite il fallait repasser le permis. Cette semaine j'ai obtenu mon permis mais j'ai aussi reçu la lettre du préfet qui a rejeté ma demande d'habilitation pour les raisons citées plus haut. Je souhaite faire un recours car ma carrière en dépend. Pouvez-vous m'aider svp ? Dois-je demander l'effacement de mon taj ? Dois-je envoyer une lettre ?

Par **Lingénu**, le **24/10/2024** à **16:15**

Bonjour,

La validité de votre permis étranger peut se discuter mais la conduite sans assurance est une infraction grave et je doute que le préfet accepte de revenir sur sa décision.

Vous devriez consulter un avocat.